

PLUi de La Destrousse : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 18 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à La Destrousse (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 15 décembre 2025. Il délimite 61 zones, dont 37 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 18 décembre 2025.

- Le PLUi de La Destrousse s'applique dans sa version du 15 décembre 2025 ; nous publions 5 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 61 zones : 37 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 8 agricoles (A) et 16 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, La Destrousse occupe le rang 50 par le nombre de zones délimitées : 9 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 210 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à La Destrousse depuis 2013, pour 439 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	61 zones
Zones urbaines (U)	37 zones
Zones à urbaniser (AU)	0 zone
Zones agricoles (A)	8 zones
Zones naturelles (N)	16 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	15 décembre 2025
Partition GPU	DU_200054807_D
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_D/246ea52e6724dbf5bb5b106c74e2934f/20054807_reglement_20251215_D.pdf
Règles extraites	5 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à La Destrousse

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses, 14 reconnaissances
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	Affaissement minier
Dernier événement reconnu, commencé le	1er avril 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/la-destrousse-13031>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de La Destrousse : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Risques couverts par ces plans
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

2 plans
Inondation, Mouvement de terrain
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UA2, UA3, UB1, UD1, UEc2, UEt, UM, UQi, UQp, UT2, UV1, Up

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

13031
13112
Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Bouches-du-Rhône
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

61 zones
61 zones
61 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Peypin (2,4 km)
La Bouilladisse (2,8 km)
Roquevaire (3,7 km)
Belcodène (5,1 km)
Auriol (5,1 km)
Cadolive (5,8 km)
Saint-Savournin (6,0 km)
Gréasque (6,6 km)
Peynier (6,8 km)
Allauch (7,7 km)
Mimet (8,8 km)
Fuveau (9,5 km)
Gémenos (10,1 km)
Aubagne (10,2 km)
Plan-de-Cuques (11,0 km)
Trets (11,9 km)
Rousset (12,1 km)
Châteauneuf-le-Rouge (12,5 km)

89 zones
58 zones
76 zones
24 zones
138 zones
34 zones
45 zones
30 zones
59 zones
144 zones
51 zones
86 zones
35 zones
216 zones
54 zones
55 zones
57 zones
47 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/la-destrousse-13031>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.